

duré un an on étudiera les difficultés qui se sont posées. Cette partie de l'accord est rédigée de façon à permettre,—je ne dirai pas approuver, mais certainement tolérer,—les initiatives extraordinaires que comporte le programme de liquidation des États-Unis par exemple.

L'alinéa c) du premier paragraphe de l'article 21 se lit ainsi qu'il suit:

Pour faciliter au Conseil l'examen des opérations relatives à l'écoulement des excédents, les pays exportateurs et importateurs l'informent des mesures prises pour assurer le respect des principes suivants: pour résoudre les problèmes que pose l'écoulement des excédents de blé, les pays intéressés doivent s'efforcer...

Voici les mots importants:

...dans toute la mesure du possible, d'en stimuler la consommation.

"Dans toute la mesure du possible", cela signifie que, si cela stimule la consommation...

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Il est une heure; je quitte donc le fauteuil.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

### Reprise de la séance

**M. Argue:** Avant la suspension de la séance, à une heure, j'avais signalé que l'accord international sur le blé, si bien accueilli qu'il soit à la Chambre et au pays, ne garantit pas aux producteurs des marchés ni des prix suffisants. Dans le domaine du blé c'est sans doute un élément qui tend à stabiliser un état de choses qui préoccupe vivement les producteurs; toutefois, il y a un autre organisme qui s'occupe du commerce du blé et qui joue probablement un rôle plus stabilisateur que l'accord international sur le blé dont nous sommes saisis.

La Commission canadienne du blé a démontré hors de tout doute, je pense, depuis quelques années, qu'elle exerce une grande influence stabilisatrice sur le marché mondial du blé. Non seulement le Canada est-il un pays exportateur important, le second au monde après les États-Unis, mais il exerce, par la Commission canadienne du blé, un effet stabilisateur important sur les prix mondiaux du blé. Sans la Commission canadienne du blé les prix au Canada et dans le monde s'effondreraient immédiatement jusqu'au minimum prévu dans l'accord international et alors, sans ledit accord sur le blé, les prix tomberaient encore plus bas. La Commission canadienne du blé s'est conformée à des règles judicieuses en matière de prix, à la lumière de tous les éléments qui

entrent en ligne de compte dans le commerce mondial, et les États-Unis, l'Australie et même l'Union soviétique ont suivi dans une très grande mesure l'exemple donné par la Commission canadienne du blé à l'égard des prix. La commission du blé a été et continue d'être un atout précieux pour les producteurs de blé de notre pays dans des circonstances très difficiles.

Lorsque nous sommes en face d'un problème relatif au blé, il y a des gens qui se demandent pourquoi les producteurs de blé ne diversifient pas leurs efforts. Je lisais justement l'autre jour un éditorial dans ce sens dans le *Globe and Mail*. Le fait est qu'à l'exception peut-être de la production du bœuf de boucherie, les producteurs de blé ont diversifié leur production par tous les moyens possibles, même au point de nuire aux autres marchés et aux prix d'autres denrées. Lorsqu'il y avait un excédent de blé, les cultivateurs se sont adonnés à la culture de l'orge,—l'orge de provende et l'orge de maltage,—jusqu'à ce que la Commission canadienne du blé leur dise que l'orge canadienne se vend difficilement.

Pour montrer combien les États-Unis donnent une interprétation vague à leur programme commercial, je rappelle au comité qu'ils sont prêts, disent-ils, sous l'empire de la loi publique 480, à favoriser les ventes de leurs denrées, à condition que leurs ventes ordinaires ne s'en ressentent pas. Même si nous vendons depuis longtemps de l'orge canadienne au Royaume-Uni qui constitue un important marché canadien, les Américains envahissent ce marché, car, selon eux, les ventes canadiennes au Royaume-Uni sont aujourd'hui aussi élevées qu'il y a un an. Autrement dit, les États-Unis s'estiment libres d'envahir notre marché au Royaume-Uni.

Ainsi nos cultivateurs ont diversifié leurs récoltes et produit autant d'orge que possible. Ils ont développé la production du lin jusqu'à ce que le prix du lin atteigne le prix relativement bas d'environ \$2.80 le boisseau. Les producteurs de céréales de boulange ont accru la production de blé durum. Aujourd'hui, dans ce commerce, tout le monde engage les cultivateurs à ne pas produire davantage de blé durum parce qu'à l'heure actuelle le marché de ce produit risque de fléchir plus que celui des céréales ordinaires.

J'espère que le ministre du Commerce et le gouvernement songeront à adopter des programmes plus vigoureux de vente du blé que ceux dont on s'est inspiré jusqu'ici. Le Canada sera obligé de pénétrer dans le domaine des ventes spécialisées pour maintenir le marché d'exportation. Le gouvernement devrait être disposé à accepter les devises